

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Date de convocation :

23/09/2026

Date de publication

de la convocation :

23/09/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 29 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - M. DELATTRE André - Mme FEGUIRI Christelle - M. NOIROT Pascal - Mme CADOUOT Christine - M. VADOT Thierry - M. BLUME Pierre - Mme VICTOR Catherine - M. MOREL Jacques - M. DORMOY Jean-Pierre - M. CHEVALIER Philippe - M. MERGEY Dominique - M. DURANDIN Thierry - Mme MARTENOT Séverine - Mme GUILBERT Nathalie - Mme ROMAN Yolaine - M. MERLE Jean-Luc - Mme FAHY Laure - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme LEJEUNE-BLASER Sandra - M. VENTO Romain - Mme BARKAOUI Séline - Mme TASSIN Jade - Mme MANSOURI Lisa - Mme GALLOY Céline

Absents excusés et représentés : Mme BARDIN Isabelle (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à M. VADOT Thierry) - M. CHAMINADE Denis (procuration à M. MOREL Jacques) - Mme REGAZZONI Isabelle (procuration à Mme FAHY Laure) - Mme SCANZI Justine (procuration à M. BLUME Pierre)

A été nommée secrétaire : Mme MANSOURI Lisa

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Représentants du conseil municipal - Désignations auprès de l'antenne chevignoise de l'association FRANCE ALZHEIMER CÔTE-D'OR & MALADIES APPARENTÉES

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Créée en 1987, l'association France Alzheimer Côte-d'Or, dont le siège social se situe au 60A avenue du 14 juillet à Chenôve (21300), est une association de familles dont un proche ou un parent est atteint de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Son objectif est d'aider les familles et/ou leur malade :

- en les accueillant pour les informer sur la maladie, son évolution, et les solutions dont elles peuvent bénéficier...
- en développant des actions pour les aidants ou pour les aidants et les aidés.

Il convient de désigner **UN délégué titulaire et UN délégué suppléant auprès de l'antenne chevignoise de l'association France ALZHEIMER CÔTE-D'OR & MALADIES APPARENTÉES.**

Se déclarent candidates :

TITULAIRE	SUPPLÉANTE
BARDIN Isabelle	VICTOR Catherine

Ont obtenu :

TITULAIRE	SUPPLÉANTE
BARDIN Isabelle 33 voix	VICTOR Catherine 33 voix

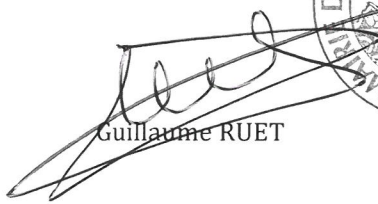
Isabelle BARDIN ayant obtenu 33 voix est désignée en qualité de **déleguée titulaire du conseil municipal pour être référente de l'antenne chevignoise de l'association France ALZHEIMER CÔTE-D'OR & MALADIES APPARENTÉES.**

Catherine VICTOR ayant obtenu 33 voix est désignée en qualité de **déleguée suppléante du conseil municipal pour être référent(e) de l'antenne chevignoise de l'association France ALZHEIMER CÔTE-D'OR & MALADIES APPARENTÉES.**

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 29 septembre 2026

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,


Guillaume RUET



La Secrétaire de séance,



Lisa MANSOURI